

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de juillet à dix-neuf heures, se sont réunis dans la **salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres**, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pierres, sous la présidence de Monsieur Daniel MORIN, Maire de Pierres, dûment convoqués le 27 juin 2022.

Nombre de Membres en exercice :	<b>20</b>
Nombre de Membres présents :	<b>13</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>18</b>

**Présent(s) :**

Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Clotilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Dominique NOIZAT, Consuelo ILLAND, Günther DECKER, Caroline REMONT, Isabelle TERRIER, Ata QUADJOVIE.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoir (s) :**

Michel CRETON, donne pouvoir à Daniel MORIN  
Céline MOSCA, donne pouvoir à Isabelle TERRIER  
Bernadette MAURY, donne pouvoir à Jean-Louis GALA  
Carine ROUX, donne pouvoir à Clotilde PERCHERON  
Stéphane ILLAND, donne pouvoir à Dominique NOIZAT

**Absent(s) excusé(s) :**

Serge RENAULT  
Jérôme DEROULEZ

**Le secrétariat a été assuré par :** Ata QUADJOVIE

**Objet :** Création – Suppression de postes.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Compte-tenu du départ annoncé d'un agent contractuel ne souhaitant pas reconduire son contrat, et dans l'objectif d'harmoniser les emplois occupés par les agents affectés à l'école maternelle, il est proposé :

- La suppression d'un poste de 10h d'Agent spécialisé des écoles maternelles Principal de 2ème classe ;
- et la suppression d'un poste de 18h d'Adjoint technique ;
- et la création d'un poste d'Adjoint d'animation à 35h ;
  
- La suppression d'un poste de 15h d'Adjoint technique ;
- et la suppression d'un poste de 20h d'Adjoint d'animation ;
- et la création d'un poste de 35h d'Adjoint d'animation.

En outre, suite au départ à la retraite d'un agent en mai 2022 ayant entraîné une réorganisation des services, il est proposé :

- La suppression d'un poste d'Adjoint d'animation de 14h90

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votes Pour :	<b>18</b>	Votes Contre :	<b>0</b>	Absentions :	<b>0</b>
--------------	-----------	----------------	----------	--------------	----------

**ACCEPTE** la suppression d'un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles Principal de 2ème classe à 10h ;

**ACCEPTE** la suppression d'un poste d'Adjoint technique à 18h ;

**ACCEPTE** la création d'un poste permanent d'Adjoint d'animation à 35h ;

**ACCEPTE** la suppression d'un poste d'Adjoint technique à 15h ;

**ACCEPTE** la suppression d'un poste d'Adjoint d'animation à 20h ;

**ACCEPTE** la création d'un poste permanent d'Adjoint d'animation à 35h ;

**ACCEPTE** la suppression d'un poste d'Adjoint d'animation à 14h90 ;

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 12.

Fait et délibéré en séance le 01 juillet 2022

Le Maire,

Daniel MORIN.

